

Cours de perfectionnement

FICHE MESURE

But de la mesure

Les cours visent à améliorer l'employabilité des assurés dont le placement est difficile. Cela implique que les cours doivent être en phase avec la situation et les besoins du marché du travail qui sont déterminants.

Le perfectionnement professionnel et la formation continue en général ne sont pas du ressort de l'assurance-chômage.

Public-cible

Ont le droit d'y participer les personnes :

- qui sont aptes au placement et qui sont inscrites auprès de l'ORP;
- dont le placement est difficile pour des raisons inhérentes au marché du travail.

Exigences concernant les organisateurs de cours

L'autorité compétente ne peut prescrire ou autoriser la fréquentation d'un cours qu'à la condition que celui-ci soit organisé par des personnes qualifiées et selon un programme fixé à l'avance.

Les organismes de formation suivants sont prioritaires :

- Espace Formation Emploi Jura (EFEJ);
- les cours de formation collectifs dispensés par les organisateurs agréés par la section Observation et mesures de marché du travail (OMMT);
- autres organisateurs sur le marché libre de la formation certifiés EduQua et/ou agréés par l'OMMT.

Durée

La durée dépend du type de cours. Néanmoins, la formation doit être courte, intensive et ciblée.

Conditions

L'autorité compétente détermine qui participe à un cours en fonction des critères suivants :

- besoins du marché du travail;
- amélioration de l'aptitude au placement;
- but recherché;
- qualités de l'organisateur;
- adéquation du cours (entre objectifs et moyens);
- durée et intensité du cours;
- prix du cours.

Droits et obligations

Durant la mesure, l'assuré doit continuer à rechercher activement un emploi et respecter les prescriptions de contrôle. De même, l'assuré doit être en mesure d'accepter un emploi convenable.

Procédure simple

Si un demandeur d'emploi désire suivre un cours, il doit :

- déposer à l'ORP le formulaire "Demande de cours" au minimum 10 jours avant le début du cours;
- fournir le programme détaillé du cours;
- justifier par écrit les raisons pour lesquelles il veut suivre le cours.

Contact : Office régional de placement

Delémont

Tél. 032 420 88 30

orp.delemont@jura.ch

Porrentruy

Tél. 032 420 39 40

orp.porrentruy@jura.ch

Franches-Montagnes

Tél. 032 420 47 30

orp.saignelegier@jura.ch